



HAL
open science

Un substitut au travail légal : l'exemple toulousain du deal dans un quartier populaire

Samuel Philippon

► **To cite this version:**

Samuel Philippon. Un substitut au travail légal : l'exemple toulousain du deal dans un quartier populaire. MINEURS ET TRAFICS, Direction Territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées, Jun 2023, Toulouse, France. hal-04318445

HAL Id: hal-04318445

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-04318445v1>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées

MINEURS ET TRAFICS

Actes des journées

Colloque PJJ Avec le soutien financier de la MILDECA

1^{er} et 2 juin 2023



Sommaire

Jeudi 1er juin 2023

Programme des journées	3
Ouverture du colloque	7
Regards sur les trafics	11
<i>Dimension géopolitique des trafics – la France dans les trafics – la dimension de contrôle des territoires – l’offre et le marché – les usagers et les trafics – l’implication des mineurs</i>	
Législation et traitement judiciaire	
<i>Les services douaniers dans la lutte contre les trafics – implication et utilisation des mineurs</i>	27
<i>La politique pénale</i>	32
<i>Compréhension de la dynamique des trafics en zone Gendarmerie</i>	56
Approche des trafics sur la ville de Toulouse et territoire limitrophe	65

2

Vendredi 2 juin 2023

L’intervention du juge des enfants	87
Prévention et réponses possibles	
<i>La mise en place des peines de stage « sensibilisation aux dangers de l’usage de produits stupéfiants »</i>	100
<i>Prévention, détection et accompagnement</i>	110
<i>Prévention et sensibilisation auprès des publics jeunes</i>	120
La connaissance des produits du repérage à	133
<i>Les mécanismes de l’addiction – les effets recherchés – les pratiques de consommation</i>	
La connaissance des produits L’accompagnement	160
<i>Animation territoriale</i>	
<i>MPARRI – CSAPA – Association Régionale Clémence Isaure</i>	
Clôture du colloque	178
Glossaire	179
Bibliographie	180
Ressources utiles	183

Programme des journées

Les addictions restent, en France, un problème de santé publique. Les conduites addictives interviennent ainsi dans 30 % de la mortalité précoce. En France, elles sont responsables de plus de 100 000 décès évitables par accidents et par maladies dont près de 40 000 par cancers (OFDT, 2017). Les données 2016 sur la délinquance des mineurs indiquent : « *Les infractions à la législation sur les stupéfiants, pour lesquelles 104 200 jeunes sont impliqués au parquet, émergent rapidement à partir*

de 14 ans pour atteindre un pic à 18 ans, après quoi leur nombre redescend presque aussi rapidement. L'évolution est similaire pour l'usage, la détention et le trafic. »

Echappant davantage au système de prévention et de soins, les jeunes suivis par la PJJ sont plus exposés aux facteurs de vulnérabilité. Sur ce sujet majeur de prévention et réduction des risques liés aux pratiques addictives, l'Inserm recommande de développer des programmes de prévention fondés sur la promotion des compétences psychosociales des jeunes. Dans ce contexte, depuis de nombreuses années des projets de prévention des addictions sont mis en place sur la DIR SUD, et le territoire 31/09/65.

Sur la ville de Toulouse, le nombre de points de deals a augmenté et sont très organisés. Les mineurs sont payés pour faire le guet afin de protéger les vendeurs situés en bas des immeubles. Les vendeurs sont cagoulés et sont très difficiles à reconnaître. Des rabatteurs leur ramènent des clients. Les vendeurs disposent de très peu de produits sur eux. Les stocks sont conservés dans les parties communes, des caves, des boîtes aux lettres ou chez des « nourrices », qui sont souvent des familles démunies ou fragilisées, squattées sous la contrainte ou contre rémunération. Les investisseurs rémunèrent les *dealers* de quartier, mais ne touchent plus au produit. Les guetteurs, souvent mineurs, sont payés à la journée. Ils sont généralement déscolarisés et ne sont pas suivis par leurs parents ou alors ces derniers ne perçoivent pas cette entrée dans la délinquance. Le profil de ces petites mains a évolué et sont touchés des mineurs de plus en plus jeunes. Ces mineurs, selon leur âge, seront poursuivis pour coaction mais le sentiment de l'argent facile se développe et les détourne d'un objectif de développement scolaire normal.

Est apparu un nouveau phénomène, l'implication de mineurs très jeunes (12-14 ans) dans le trafic uniquement pour des profits financiers. De nombreuses situations ont amené le Parquet et la PJJ à s'interroger sur cette nouvelle forme de délinquance, celle des jeunes collégiens qui « tombent » dans un trafic pour un appât financier et l'acquisition facile de biens onéreux. Ces primo délinquants se retrouvent, sans s'en rendre compte parfois, pris dans un réseau avec souvent de la violence à terme. L'Education Nationale, représentée par les collèges et lycées, s'interroge sur la manière de prévenir et d'éradiquer ce phénomène. Le Parquet se trouve confronté à cette nouvelle forme de délinquance pour laquelle les réponses pénales habituelles (rappel à la loi ; orientation vers des ateliers collectifs au cours desquels les conséquences de l'usage de stupéfiants sont rappelées ; l'orientation vers d'autres structures pour dresser un bilan, dans une approche éducative, avant de classer le dossier) ne sont pas adaptées. Les jeunes concernés sont inconnus jusqu'alors et il est nécessaire de questionner sur la manière de prévenir de tels actes et de pouvoir les protéger au mieux. Mais comment convaincre les jeunes qui ont perçu un salaire mirobolant de retrouver la voie de la légalité ? Comment lutter contre les trafics au sein et aux abords des établissements scolaires ?

Ce colloque a pour objectif de comprendre les trafics et la place des plus jeunes pour mieux prévenir, et partager les pratiques pour imaginer de nouvelles modalités d'actions possibles.

Animation

Monsieur Eric CHAMPIN, *Journaliste – Institut Supérieur de Journalisme de Toulouse*

Jeudi 1er juin 2023

8h30 – 9h15

Accueil café

9h15– 9h30

Ouverture du colloque

Madame Corinne POUIT, *Directrice territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées.*

9h30 – 10h15

Regards sur les trafics

Dimension géopolitique des trafics – la France dans les trafics – la dimension de contrôle des territoires – l'offre et le marché – les usagers et les trafics– l'implication des mineurs

Monsieur Fabrice GUILBAUD, *Responsable de l'unité FOCUS*

Monsieur Clément GEROME, *Coordinateur national du dispositif Tendances Récentes et nouvelles drogues (TREND) - Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives*

10h15– 12h15

Législation et traitement judiciaire

Les services douaniers dans la lutte contre les trafics – implication et utilisation des mineurs

Monsieur Jean Marc NAUDY, *Contrôleur Principal des douanes*

La politique pénale

Monsieur Antoine LEROY, *Procureur de la République Adjoint – Tribunal Judiciaire de Toulouse*

Madame Sandrine PEALLAT, *Commandante de police*

12h15 – 12h30

Echanges et débats

12h30 14h30

Repas libre

14h30 – 15h15

Législation et traitement judiciaire (suite)

Compréhension de la dynamique des trafics en zone Gendarmerie

Lieutenant-Colonel Frédéric LAFFARGUE, *Officier adjoint chargé de la police judiciaire - Groupement de Gendarmerie Haute-Garonne*

15h15 – 17h

Approche des trafics sur la ville de Toulouse et territoire limitrophe

Un substitut au travail légal : l'exemple toulousain du deal dans un quartier populaire

Monsieur Samuel PHILIPPON, *Doctorant Sciences de l'éducation et de la formation – UMR EFTS – Ecole doctorale CLESCO*

Echanges et débats

Vendredi 2 juin 2023

8h30 – 9h15

Accueil café

9h15– 10h

L'intervention du juge des enfants

Madame Stéphanie LAHAYE, *Juge des Enfants – Tribunal Judiciaire de Toulouse*

Echanges et débats

10h – 11h45

Prévention et réponses possibles

La mise en place des peines de stage « sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants »

Madame Paula GERONIMI, *Educatrice STEMO St Exupéry – UEMO Ouest*

Madame Marie HUIJBREGTS – *Association les Petits Débrouillards*

Prévention, détection et accompagnement

Madame Lidwine LE DE, *Infirmière conseillère technique départementale de la Haute-Garonne*

Madame Lucie FABRE, *chefe de cabinet de M. le DASEN*

Madame Isabelle LOPEZ, *Assistante sociale Conseillère Technique Départementale responsable du service social en faveur des élèves de la Haute-Garonne*

6

Prévention et sensibilisation auprès des publics jeunes

Gendarme Bénédicte BONNAT, *Maison de protection des familles – Groupement de Gendarmerie Haute-Garonne*

11h45 - 12h **Echanges et débats**

12h– 13h30 Repas libre

13h30 - 15h **La connaissance des produits – du repérage à**

Les mécanismes de l'addiction – les effets recherchés – les pratiques de consommation

Madame Amélie PORNIN, *Formatrice Addictions*

15h - 15h15 **Echanges et débats**

15h15 – 16h15 **La connaissance des produits L'accompagnement**

Monsieur Romain MAGLIOLA et Madame Manon TATIBOUET, *Animateurs territoriaux Occitanie 2PAO*

Monsieur Olivier NOEL, *Coordinateur MPARRI – CSAPA – Association Régionale Clémence Isaure*

16h15– 16h30 **Echanges et débats**

16h30 – 16h45 **Clôture du colloque**

Madame Corinne POUIT, *Directrice territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées.*

Jeudi 1^{er} juin

Ouverture

Madame Corinne POUIT, Directrice territoriale PJJ Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées.

Tout d'abord, sincèrement merci à vous tous pour votre présence à ce colloque. On se retrouve aujourd'hui pour échanger sur la thématique des addictions et plus précisément sur celle des mineurs et des trafics de stupéfiants.

Quelques éléments de rappel : les différentes enquêtes épidémiologiques que la DPJJ a pu mener depuis 2004 ont mis en évidence que les adolescents de 14 à 20 ans pris en charge par la PJJ sont particulièrement vulnérables aux consommations addictives. Le cannabis est le produit illicite le plus consommé, à peu près autant par les filles que par les garçons, ce qui est assez rare pour nous à la protection judiciaire. Nous avons donc 65 % de filles ou de garçons qui reconnaissent consommer du cannabis.

Les données statistiques sur la délinquance des mineurs indiquent que les infractions à la législation

sur les stupéfiants concernent de nombreux jeunes. Les derniers chiffres stabilisés remontent à 2016 et indiquent que 34 000 mineurs ont fait l'objet d'une décision de justice pour des faits liés aux stupéfiants. Dans 97 % de ces cas, ces affaires ont été portées à la connaissance de la justice et elles sont neuf fois sur dix le fait de garçons, sept fois sur dix le fait de jeunes de 16 à 17 ans.

Le contentieux des stupéfiants est hétérogène. On observe aussi des traitements judiciaires vraiment différenciés : alors que les mineurs qui participent à des trafics sont poursuivis plus de quatre fois sur dix devant les juridictions pour mineurs, les mineurs usagers de stupéfiants font quant à eux près de neuf fois sur dix l'objet d'une procédure d'alternative aux poursuites. On aura durant ces deux journées une présentation d'une modalité de réponses possibles dans le cadre de ces alternatives.

Par rapport à l'âge des jeunes, l'implication dans les trafics se fait rapidement à partir de l'âge de 14 ans pour atteindre un pic à 18 ans. Ensuite, leur nombre redescend presque aussi rapidement. L'évolution semble similaire pour l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants.

Sur la ville de Toulouse, ces dernières années, le nombre de points de deal a augmenté. La police leur a déclaré ce que l'on appelle basiquement « la guerre », en multipliant les coups de filet.

Les points de deal sont très organisés. Les mineurs sont payés pour faire le guet à pied ou en scooter, aux quatre coins de la cité afin de protéger les vendeurs qui sont situés à différents points des immeubles.

Les vendeurs sont cagoulés : il est très difficile de les reconnaître, même pour les clients, et ce sont les rabatteurs qui les ramènent à eux. Les vendeurs disposent de très peu de produits sur eux. Ceux-ci sont positionnés dans les parties communes, des caves privatisées, des boîtes aux lettres ou chez des « nourrices », qui sont souvent des familles démunies, fragilisées, squattées sous la contrainte ou pour des raisons économiques.

La situation sanitaire liée au Covid a également fait l'objet d'organisations spécifiques avec des événements assez dramatiques et qui perdurent malheureusement sur Toulouse.

Les investisseurs rémunèrent les dealers des quartiers mais ne touchent plus aux produits. Les guetteurs, qui sont souvent des mineurs, sont possiblement rémunérés entre 120 et 200 € par jour, selon nos évaluations. Et parfois même, ils ne connaissent pas leurs « employeurs ». Ils sont généralement déscolarisés, ne sont pas suivis par leurs parents, ou alors ces derniers ne perçoivent pas cette entrée dans la délinquance. Le profil de ces « petites mains » a d'ailleurs évolué : ce sont des mineurs de plus en plus jeunes qui sont touchés. Ils sont souvent en bout de course : ils ne sont pas forcément à la tête de trafics structurés, mais sont utilisés comme des guetteurs afin de prévenir les organisateurs des trafics. Ces mineurs, selon leur âge, seront poursuivis pour coaction, mais le sentiment de l'argent facile se développe dans certains quartiers et les détourne d'un objectif de développement scolaire normal et les conduit à une mise en danger certaine.

Échappant davantage au système de prévention et de soin, les jeunes suivis par la PJJ sont davantage exposés aux facteurs de vulnérabilité par un environnement socio-familial peu protecteur, des difficultés socio-économiques, des violences subies, des conduites addictives. De même, ils sont encore moins dotés de facteurs de protection de leur santé et de leur bien-être.

Sur ce sujet majeur qu'est la prévention et la réduction des risques liés aux pratiques addictives, il est recommandé de développer des programmes de prévention fondés sur la promotion des compétences psychosociales des jeunes.

Dans ce contexte, il est vrai que depuis plusieurs années, plusieurs projets ont pu émaner. Sur notre

ressort territorial (les départements 31, 09, 65) nous sommes assez attentifs à mettre en place régulièrement de telles modalités de formation auprès des professionnels ou à destination des jeunes.

Aujourd'hui, l'actualité sociale met en lumière la complexité de la société civile et, de ce fait, de nos prises en charge éducatives en lien avec le trafic des stupéfiants. Nous avons longtemps abordé cette question sous l'angle de la santé. Or, aujourd'hui, le trafic établit les rapports de force dans les quartiers où les réseaux de socialisation nous interrogent. Il questionne notamment nos pratiques, tant il remet en cause le rapport à la loi de ces jeunes et le modèle identificatoire qu'ils peuvent y trouver.

Il est récemment apparu un nouveau phénomène, à savoir l'implication de mineurs très jeunes, âgés de 12 à 14 ans dans les trafics, uniquement pour des profits financiers, avec parfois des conséquences dramatiques. Constat partagé avec nos collègues de l'Éducation nationale et également mis en exergue par le parquet de Toulouse.

En effet, de nombreuses situations ont amené le parquet et la PJJ à s'interroger sur cette nouvelle forme de délinquance, celle de jeunes collégiens qui tombent dans un trafic pour un appât financier ou l'acquisition facile de biens : des baskets, des produits électroniques, des vêtements, des smartphones.

Ces jeunes primo délinquants se retrouvent, sans s'en rendre compte parfois, pris dans un réseau avec de la violence à terme. Les jeunes concernés sont parfois inconnus jusqu'alors et il est nécessaire de questionner sur la manière de prévenir de tels actes et de pouvoir les protéger au mieux.

L'Éducation nationale, représentée aujourd'hui par des personnels de collèges et lycées, et au passage je remercie également la directrice la DASEN qui s'interroge sur la manière de prévenir et d'éradiquer ce phénomène, tout comme le parquet également, se trouvent confrontés à cette nouvelle forme de délinquance. Et force est de constater que les réponses pénales habituelles ne sont pas ou plus adaptées.

Ces trafics engendrent beaucoup de violence et, malheureusement, Toulouse est marquée de ces phénomènes. Je remercie en même temps nos collègues des Bouches du Rhône qui vivent aussi des moments assez difficiles sur ce plan-là.

De nombreux acteurs sociaux tentent de sortir les jeunes de cet engrenage. Mais comment convaincre les jeunes qui ont perçu des salaires conséquents de retrouver la voie de la légalité ? Comment lutter contre les trafics au sein et aux abords des établissements scolaires ?

Avec cette démarche de colloque partenarial, l'idée est de comprendre les trafics, la place des plus jeunes pour mieux prévenir, partager les pratiques, pour imaginer de nouvelles modalités d'action possibles, inscrites dans un réseau de proximité.

Comment chaque institution peut-elle se saisir de ce problème et agir de concert avec les autres ? Comment lutter contre l'argent facile ? Sans doute en cherchant des expériences et des réflexions menées selon une approche éducative en réponse à ces transgressions

Comment réussir à sortir les jeunes de ces réseaux ? Comment faire le deuil de ces liens ?

Ce colloque a été organisé avec l'appui des fonds MILDECA et a vu le jour suite à ces différents questionnements. Et nous avons aujourd'hui choisi de l'ouvrir le plus largement possible. Vous êtes aujourd'hui entre 120 et 130 personnes présentes, représentant différentes institutions telles que l'Éducation nationale, la police, le groupement de gendarmerie et les tribunaux judiciaires, venus de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des collectivités, de Toulouse Métropole, de la Mairie de Toulouse, les associations partenaires comme les missions locales, l'AJT, l'Amicale du Nid... Enfin, je ne peux malheureusement pas tous les citer, mais je vous remercie tous. Comme je remercie également de

leur présence les professionnels du secteur public et du secteur associatif : milieu ouvert, insertion, placement, détention.

Ce colloque a été pensé sur deux journées et je souhaite remercier, très sincèrement le groupe de travail territorial qui a participé à sa construction. Donc madame Lecomte, qui nous a quittés entre temps pour d'autres fonctions, monsieur Kerneis, madame Géronimi, monsieur Boucaut, monsieur Villanova, tous sous le pilotage efficient de monsieur Brelot que je tiens à remercier très sincèrement de cette organisation et de la construction complète de ce colloque. Je remercie bien évidemment les différents intervenants qui interviendront sur ces deux jours.

Deux jours qui se proposent d'évoquer un regard sur les trafics au travers de l'aspect géopolitique, de la législation du traitement judiciaire avec douanes, parquet, police, gendarmerie. Et pour conclure cette première journée, nous aurons une approche sociologique des trafics sur la ville de Toulouse.

Demain seront présentées les réponses judiciaires, la vision d'une juge des enfants, vision accompagnée de la mise en œuvre de la peine de stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et aux processus addictifs en lien avec un partenaire, Les Petits Débrouillards, impliqués dans la mise en œuvre des stages de citoyenneté. Puis nous aborderons, avec l'intervention de l'Éducation nationale, le volet prévention : comment repérer, prévenir, détecter et accompagner. Cette action de prévention sera également développée par la Maison de protection des familles du groupement de gendarmerie de Haute-Garonne. Et nous concluons ces deux journées par la thématique de la connaissance des produits : du repérage à l'accompagnement.

Vous avez une bibliographie réalisée par l'ENPJJ qui est notre École nationale de protection judiciaire qui est à disposition. Il faut savoir que ces actes sont enregistrés et feront l'objet d'une production écrite qui pourra vous être transmise par voie dématérialisée par la suite, pour ceux qui se sont inscrits.

Je remercie monsieur Champin pour ces deux jours d'animation, bien évidemment, et je vous souhaite un bon colloque, sachant que j'ai déjà une annonce : nous avons obtenu de nouveau des fonds et j'en suis très satisfaite. Une troisième journée sera organisée et dédiée, justement, au soutien à la parentalité. Cette journée devrait avoir lieu au dernier trimestre.

Je vous remercie beaucoup et vous souhaite un très bon colloque.

Approche des trafics sur la ville de Toulouse et son territoire limitrophe

Un substitut au travail légal : l'exemple toulousain du deal dans un quartier populaire

Samuel PHILIPPON, Doctorant Sciences de l'éducation et de la formation – UMR EFTS – École doctorale CLESCO

10

Pour me représenter brièvement, je suis doctorant en sciences de l'éducation et de la formation à l'université Toulouse Jean-Jaurès et je m'intéresse dans le cadre de ma thèse en cours à la jeunesse des quartiers populaires et plus précisément à celle impliquée dans un métier d'un autre genre : la revente de stupéfiants. Dans ma thèse, ce que je développe c'est comment cette activité pourrait avoir un impact sur ce que l'on appelle la socialisation professionnelle, c'est-à-dire l'identité professionnelle, de ces jeunes à moyen terme. Cette recherche va être le socle de ma communication et je vais tenter de vous donner des éléments de compréhension du terrain, que j'ai eu l'occasion d'explorer assez régulièrement de par mon métier, parce que je suis éducateur en prévention spécialisée. Je peux donc observer cette activité illicite. Et même plus que ça : je peux échanger assez régulièrement avec des jeunes qui sont impliqués dans ce type d'économie criminelle. Cette observation, sur le moyen terme, m'a permis de développer des éléments de compréhension. Je vous propose d'aborder ce terrain pour avoir des éléments de compréhension et enfin bien comprendre que l'on s'intéresse à la jeunesse dans ce colloque. Et ça me semble assez capital de rappeler par rapport au fait d'aborder le deal et de se demander peut-être : Qu'est-ce que ce recours au deal nous dit de cette jeunesse ? Et comment on peut interroger, peut-être, la fonction sociale de l'activité de ces jeunes, au-delà de l'illégalité ?

Mon intervention fait un peu un pas de côté par rapport à ce qui a été dit au début de la journée. C'est que je vais essayer de prendre et de vous restituer le point de vue de certains jeunes qui sont impliqués dans cette réalité-là. Alors cette recherche pour la situer, elle a débuté dans le cadre d'un mémoire de Master « politique enfance jeunesse », qui a fait l'objet d'un ouvrage aux éditions l'Harmattan depuis. Son point de départ, ce qui a suscité mon intérêt pour cette activité, c'était de me poser la question : c'est quoi cette activité ? Il s'agit bien de l'activité de revente de drogue, en vente publique postée c'est-à-dire sur un point fixe, souvent en pied d'immeuble. Mais il s'agissait de se reposer la question en essayant de déconstruire la vision d'éducateur que j'avais, en tout cas ma vision. Celle-ci était assez simple : c'est une pratique illicite, c'est dangereux pour la jeunesse et point barre. Alors oui, c'est illicite et oui, ça comporte des risques pour la jeunesse. Mais c'est aussi quelque chose, ce que j'avais du mal à percevoir au départ, qui s'inscrit dans un monde professionnel. Cette dimension professionnelle, je refusais un peu de la prendre en compte parce que pour moi, le caractère illégal de la chose m'interdisait de lui attribuer le statut de travail.

Mon propos aujourd'hui va consister à prendre en compte le trafic comme un travail et ce sera peut-être l'occasion de percevoir le regard des jeunes par rapport à ce travail de dealer, mais aussi d'une façon plus large, leur rapport au travail, leur regard sur le travail légal. Il s'agit donc d'une démarche de type ethnographique et pour expliquer assez rapidement cette démarche-là, il s'agirait de transformer le regard en langage et d'entendre ce que les jeunes disent et de voir ce qu'ils font. Donc cela consiste à observer les acteurs et à prendre leurs points de vue.

L'enquête de terrain qui m'a servi de base s'est appuyée sur un panel de quinze enquêtés âgés de 15 à 27 ans, la plupart se trouvant dans un spectre de 15 à 20 ans. Elle s'est déroulée sur un peu moins de six mois, entre décembre 2020 et avril 2021. Mais de par mon métier et depuis mon entrée en thèse, j'ai pu aussi continuer à enrichir mes observations. Enfin, je préfère préciser que cette étude, elle correspond à un moment donné, elle correspond à des acteurs et un endroit précis. Si on la

repensait sur un autre territoire ou à un autre moment, on n'aurait peut-être pas les mêmes résultats. Mon intérêt porte plus particulièrement sur ce que l'on appelle les petites mains du trafic et que le sociologue Michel Kokoreff nomme « les smicards du business ». J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir. Mon enquête s'est déroulée sur la région toulousaine, dans un grand ensemble que la chercheuse géographe Marie-Christine Jayet évoque comme « les quartiers dont on parle » et dont on ne parle pas forcément en bien.

Pour situer le contexte socio-économique de ce type d'activité : il s'agit d'un quartier populaire, un des plus pauvres de l'agglomération toulousaine. Si on prend les données de l'Insee, c'est le quartier le plus défavorisé de l'Occitanie. À savoir qu'il n'y a quatre habitants sur dix qui sont en âge de travailler et lorsque ceux-ci ont un emploi, c'est un emploi qui est précaire.

Contexte socio-économique

	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	Taux de pauvreté (%)
Unité urbaine de Toulouse	10,1	59,2	20,2
Territoire enquêté	30,7	38,2	49,7

Si on regarde le tableau que je vous propose, il y a assez explicite par rapport à l'unité urbaine de Toulouse, sur la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi, on passe du simple au triple le territoire enquêté. Sur le taux d'emploi des 15-64 ans : ils sont près de 60 % dans l'unité urbaine de Toulouse contre 38% sur le territoire enquêté. Quant au taux de pauvreté, lorsqu'il est à 28% dans l'unité urbaine de Toulouse, il culmine à près de 50% sur ce territoire. On a aussi un niveau de scolarisation qui est bas, ce qui est une constante des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Et donc on peut penser que la position sociale des résidents de ce type de quartier, de ces grands ensembles, favorise certainement le recours à ce que l'on peut désigner comme l'économie informelle.

L'économie informelle, pour la décrire et la décrypter, on peut s'appuyer sur les travaux de Carlo Triglia, de 2002, qui lui va reconnaître trois types de d'économie informelle. Dans le premier type, on a ce que l'on appelle l'économie domestique ou communautaire. C'est une économie qui est en règle face à la loi et qui permet la production de biens et de services légaux, souvent à destination d'un cercle familial ou voire d'interconnaissance. C'est par exemple la production maraîchère. Triglia propose un deuxième type d'économie, qui est défini comme économie cachée ou souterraine illégale. Elle permet quant à elle des productions de biens et de services qui sont légaux mais qui sont cachés à l'ensemble des administrations qui sont chargées de collecter l'impôt. On peut parler du travail au noir, par exemple. On peut citer ce qui s'appelle les garagistes de rue, qui existe sur le quartier enquêté. Les garagistes de rue, ce sont des garagistes qui travaillent dans la rue, dans l'espace public, qui ne sont pas déclarés et qui vont proposer des réparations aux gens qui vivent dans ces quartiers. Ils font donc une concurrence déloyale aux garages qui ont pignon sur rue, mais ils vont surtout répondre à des réparations que peut-être les garages classiques ne feraient pas parce qu'elles ne sont pas assez rentables. On a ce type de proposition qui est faite sur le quartier et qui est aussi très développé sur les quartiers populaires de Roubaix. Enfin, le troisième type d'économie, c'est l'économie criminelle alors qui s'exerce dans un cadre illicite et qui propose des biens et services qui sont également interdits. Donc là, on est dans la revente de stupéfiants. Et ce domaine a la caractéristique d'incorporer

- et là je reprends les propos du sociologue Michel Peraldi - la violence dans son management.

De façon plus globale ce recours à ces économies informelles, ces économies qui ne sont pas dans la norme relèvent beaucoup de ce que l'on appelle la relation personnelle ou personnalisée, de la main à la main. Ainsi, elles échappent à une forme de contractualisation qui est le propre de l'économie légale formelle. Alors on peut se demander pourquoi cette réalité de l'économie informelle a une place visiblement plus prégnante sur les quartiers populaires et les grands ensembles.

Il nous faudrait faire un petit détour historique, mais en fait, il s'agit très probablement d'une économie de subsistance, une économie de la précarité. Et il faut voir que le refus du salariat de ces populations issues de la migration, qui ont été expulsées de l'emploi formel, va les amener à recourir à ce type d'économie substitution. Cela est un peu le résultat a posteriori d'une économie post fordiste, du tournant des années soixante-dix qui va amplifier l'externalisation de la main d'œuvre pour optimiser les coûts, et qui va mettre en concurrence les travailleurs des différents pays au niveau du commerce international. Or sur ces territoires, des grands ensembles, on a historiquement des gens qui sont peu qualifiés. Et là, on peut noter un glissement de ce que l'on appelait les banlieues rouges des années 1970, où la question de l'emploi n'était pas un problème, à ce que sont devenus les grands ensembles ensuite : des lieux de relégation ghettoïsés. Il y a eu aussi, dans les années 1980/1990, ce que l'on appelle la polarisation des emplois. En fait, il s'agit d'un côté des moins diplômés dont l'emploi va se dégrader fortement, et de l'autre côté des très qualifiés qui, eux, sont choyés par une économie de pointe. Force est de constater que les habitants des grands ensembles appartiennent, hélas pour eux, plus majoritairement à la première catégorie.

Si on s'intéresse à notre sujet, l'économie criminelle, elle va intéresser les plus précaires et dans ceux qui disposent de moins d'opportunités. Et là, dans les gens que l'on peut identifier au niveau de la jeunesse, on en a parlé, ce sont les jeunes qui sont en exil, sans papiers et qui trouvent là une activité, une ressource financière, alors qu'ils n'ont tout simplement pas accès à l'emploi légal.

On peut aussi rappeler que, sans focaliser sur les gens sans papiers, que les migrants non européens qui constituent 45 % des personnes qui vivent dans les logements sociaux. Ces mêmes logements sociaux qui vont constituer une part importante du parc immobilier des grands ensembles. Ce phénomène a une fâcheuse tendance à accentuer ce que l'on appelle la ségrégation sociale de ces quartiers.

Si on parle du quartier toulousain enquêté, on peut remarquer que c'est un quartier qui est socialement et ethniquement homogène. Et toujours pour s'intéresser aux migrants non-européens, on sait que l'insertion de ces populations d'immigrés non-européens sur le marché du travail est très fragile en France. En 2016, selon l'Insee, ils étaient près de trois fois plus victimes du chômage que les natifs. Et pour revenir à ces jeunes qui sont expulsés de l'emploi formel, parce que leur situation administrative ne permet pas travailler dans l'emploi égal, il ne reste qu'à choisir entre le vol, qui est une possibilité aussi de l'économie criminelle, ou proposer à la vente des produits stupéfiants, avec des personnes qui viennent à eux et qui sont en demande. Et bien il y a un choix qui se fait envers quelque chose qui semble plus tolérable par rapport à leur morale. Pour en avoir parlé avec un jeune qui était en foyer, en Île-de-France, et qui était venu travailler sur la région toulousaine, il m'a indiqué que la deuxième pratique, la revente de stupéfiants lui posait moins de problème parce qu'il considérait que ce qu'il proposait n'était pas nocif pour autrui. Donc là on voit qu'il y a une sorte d'arrangement avec l'illégalité, une sorte d'illégalité du tolérable, du « moins pire » si je peux m'exprimer ainsi.

Mais si certains ont recours à ce type d'économie informelle criminelle, d'autres vont préférer le travail au noir. On sait qu'il y a des jeunes sans papiers qui travaillent dans le BTP. On sait qu'ils travaillent aussi sur les marchés alimentaires ou les marchés de façon plus générale. Et puis aussi, il peut y avoir

un va-et-vient entre ces deux opportunités, certains qui vont être à la fois dans le travail au noir et dans l'économie criminelle.

Et là, on peut voir qu'il y a une sorte de porosité entre le travail légal et illégal, illégal dans le travail au noir, mais qui sert comme l'économie formelle et totalement illicite par rapport à la revente de stupéfiants, une sorte de zone grise. Si je me réfère à nouveau aux travaux de Michel Peraldi, sociologue, il y a sur le territoire que j'évoque un marché clandestin chaque semaine, où l'on vend des produits de seconde main que certains d'entre nous destineraient davantage au rebut qu'à la vente, et qui permettent certainement aux plus précaires de subvenir à leurs besoins. Alors ce marché, parfois il a été évoqué de façon un peu malheureuse par les autorités, comme « le marché de la misère » ou « le marché aux voleurs » mais je pense que c'est surtout un marché qui propose une offre, une opportunité commerciale au monde de la précarité et aux populations qui sont fragiles au niveau de ce quartier. Peraldi parle en fait d'une « économie de bazar » pour nommer ce type d'économie. Il s'inspire lui-même des travaux de deux chercheurs anglais qui ont travaillé sur le trafic de drogue londonien. Cette économie de bazar, elle navigue entre le formel, l'informel, entre le légal, l'illégal, entre le moral et l'immoral.

Donc j'ai parlé des jeunes qui étaient en situation irrégulière, mais on l'a évoqué longuement, il y a aussi des jeunes qui sont en situation régulière et qui vont quand même avoir recours à ce type d'activité.

Ce que l'on peut voir, c'est que ce sont des jeunes gens dont la trajectoire scolaire est plutôt chaotique, qui ne trouvent pas dans l'instruction publique les ressources pour trouver une place dans la société. On repère aussi quand même très souvent chez ces personnes, plus souvent des garçons, un contexte familial moins étayant, plus fragile. Il y a une forme de schéma familial qui est parfois marqué par une déstructuration précoce. Alors là, je pense au divorce, je pense à l'incarcération d'un proche, à un décès : un élément marquant qui va les dérouter un peu de l'instruction publique traditionnelle. Ces jeunes, qui font partie de l'enquête, ils sont peu diplômés. Là aussi, si on se réfère à l'Insee, on sait qu'en moyenne, entre 2013 et 2015, 82 % des jeunes sortant diplômés du supérieur sont en emploi contre seulement 31 % des jeunes qui ne sont pas diplômés.

Alors dans la suite de ma présentation, je propose la formulation suivante : « Produits stupéfiants et quartier populaire. Un tropisme à questionner ». Ceci parce que je me suis un peu interrogé sur l'origine de la revente des produits stupéfiants, et le fait que l'on les associe assez souvent et assez rapidement aux grands ensembles. Parce qu'il est vrai que dans le discours médiatique actuel, l'association entre drogue et banlieue a valeur de lieu commun et on associe donc facilement cet usage et le trafic des stupéfiants aux cités, aux grands ensembles. Alors c'est une réalité que l'on ne peut pas non plus nier, mais il ne faut pas perdre de vue que ce capitalisme de rue alimente quand même une clientèle qui est variée sociologiquement, que la consommation de cannabis et de cocaïne infuse largement la société, qu'elle ne se réduit pas aux jeunes des quartiers, loin s'en faut. La revente de drogues s'inscrit dans un paysage beaucoup plus large, qu'il s'agisse de sa structuration, de l'organisation du marché ou de ses consommateurs.

Rappelons que le cannabis concerne une large classe moyenne. Alors en 2000, pour les 18-64 ans, ils étaient 1,9 %. Sept ans plus tard, on est près du double avec 3,6 % de cette même tranche d'âge qui consomme du cannabis. Et on sait que la France est l'un des pays où l'on consomme le plus de cannabis. Donc je m'appuierai sur une remarque de Michel Kokoreff, à nouveau, qui dit qu'il y a certainement quelque chose de l'ordre du « syndrome du réverbère » vis-à-vis de ces lieux. C'est-à-dire dans le fait de regarder uniquement ce qui est éclairé, et qui a la fâcheuse tendance à renforcer de fait la stigmatisation de ces quartiers. Des quartiers que les politiques publiques, notamment la politique de la ville, ont désigné comme des « zones urbaines sensibles », ou alors plus récemment requalifiés par le ministère de l'Intérieur en « quartier de reconquête républicaine ».

Il y a une autre interrogation à laquelle je me suis intéressé, c'est peut-être les mythes que l'on raccroche à l'arrivée de la drogue dans les cités. Le shit, il n'est peut-être pas arrivé, même si certains jeunes pourraient peut-être penser cela aussi, par les parents ou les grands-parents de ces mêmes jeunes qui en auraient eu une utilisation ancestrale, habitués à fumer le kif, comme un héritage culturel du bled. Il faut *a priori* relativiser cette vision-là. Le kif, en l'occurrence, c'était et c'est toujours une culture de cannabis, une production de haschich par les Riffains marocains. Ce sont les berbères marocains qui cultivent, dans une zone localisée du Maroc, et c'est une culture qui s'inscrit dans une pratique coutumière qui spécifique à cette région de ce pays. Notez que cette culture coutumière qui était rattachée à un sultanat, je crois, lorsqu'il y a eu le protectorat français, il a beaucoup combattu les Riffains marocains qui se sont rebellés, mais il y a eu une sorte de tolérance envers le kif des autorités militaires de l'époque, au début du 20ème siècle. Alors je cite les autorités qui disaient : « *Il s'agit de sauvegarder l'originalité du monde berbère marocain en maintenant celui-ci dans son isolement traditionnel et en lui conservant ses coutumes* ». C'était la culture du kif qui était ici visée. C'est quelque chose qui est quand même très spécifique et qui ne serait pas forcément une pratique de tous les aïeux des jeunes originaires du Maghreb. Qui plus est, c'est la demande européenne qui a transformé cette industrie du kif traditionnelle en une autre plus moderne, celui du haschich. Il faut voir que le Maroc est devenu dans les années 1970 une destination privilégiée des hippies, et on a vu la production de kif évoluer vers celle du haschich. Les fumeurs de haschich européens avaient jusque-là tendance à découvrir ou à se fournir en haschich dans le Proche Orient et en Asie - là, je pense aux haschich libanais, turcs, afghans, pakistanais, indiens, népalais - et donc on peut voir que là, c'est l'Occident qui a certainement introduit ou tout au moins favorisé la demande de haschich. Et donc, même si je fais un raccourci sociohistorique à moyen terme, c'est peut-être cela qui a favorisé la revente dans les cités.

Si on s'intéresse quand même à l'économie informelle, il n'est pas inintéressant de voir aussi que cette culture du haschich dans le Rif marocain permet quand même une forme d'emploi pour des paysans qui sont très précarisés et que, là aussi, on est dans une économie de subsistance.

Pour ce qui est de la cocaïne, on sait aussi que le marché s'est développé du centre-ville vers les périphéries. Et sans en faire une histoire homogène, on a certainement un mouvement similaire qui s'est passé avec l'héroïne.

Si on prend l'histoire parisienne de l'arrivée de l'héroïne, c'est d'abord la périphérie qui a été attirée par le centre. Et il y a eu une sorte de fascination des consommations festives des élites de la jeunesse, et notamment de la part de la jeunesse des cités, ce qui l'a dirigée vers la consommation de ce type de drogue dure. Donc dans un premier temps, il a s'agit pour ces jeunes de se fournir en héroïne et donc d'en revendre. L'héroïne sur le quartier enquêté est arrivée dans les années 1980 en provenance de Paris. Elle s'est discrètement vendue et sont apparus les premiers toxicomanes. Et des gens du quartier ont été toxicomanes, on a vu le phénomène des toxicomanes dans les cages d'escalier et c'est un épisode traumatique pour ces familles parce que beaucoup de gens sont morts. Et c'est vrai que depuis, dans l'esprit des jeunes, il y a un peu l'image du junky comme une forme de pestiféré. Mais les toxicomanes de banlieue ont eu recours à ce produit, d'abord pour se fournir eux-mêmes, avant de devenir des commerçants de ce type de drogue dure. Le tournant plus entrepreneurial de cette activité, ce sont les années 1990, avec les contraintes de performance et d'efficacité de ce marché, et donc avec une certaine mise à distance des produits classés en drogues dures par les revendeurs.

Alors la suite, je l'ai intitulée : l'apprentissage des illégalismes, le deal, une activité qui séduit des mineurs, et que je qualifie de « déviance populaire ». Si on s'intéresse aux petites mains du trafic, il faut avoir une approche en termes de division sociale du travail en ce qui concerne cette revente de stupéfiants. Donc j'aborde le trafic de drogue comme un travail. Bon, ce n'est pas nouveau, il y a des chercheurs qui l'ont fait bien avant moi : Lunckmann, en 1975, envisageait le crime comme un travail et mobilisait les concepts de spécialisation, professionnalisme, apprentissage, satisfaction

professionnelle, etc.

Pour les petites mains du trafic, on peut considérer que les postes les plus risqués et les plus stigmatisés sont occupés par les plus précaires et les plus fragiles. Il y a une division du travail, une division sociale de cette activité. Personnellement, j'ai une lecture assez réduite des autres acteurs. Alors visiblement, certains sont installés en périphérie urbaine, c'est ce que disait le lieutenant-colonel précédemment. Les migrants irréguliers alimentent cette catégorie, mais ils ne sont pas le seul contingent. Et si on s'intéresse aux postes, la frontière est assez ténue entre deux postes qui sont à la base de la pyramide de l'écosystème du deal, à savoir les guetteurs et les revendeurs. Sur la région toulousaine, c'est plutôt les « *choufs* » et les « *keraveurs* ». Et ce que j'ai pu remarquer, c'est que cette frontière est assez ténue parce que les jeunes sembleraient glisser quand même assez facilement d'un poste à un autre selon les circonstances. On peut remarquer que les jeunes vont être parfois aspirés sur des périodes plus ou moins longues. Les sommes d'argent qui circulent dans ces milieux ne se traduisent pas forcément par un emploi stable ou financièrement intéressant, pour l'immense majorité de ce premier niveau de la pyramide du deal on peut constater quand même, pour un certain nombre de ces jeunes, une forme d'immobilisme dans leur position sociale.

Cette pratique répond à une demande d'accès au travail d'individus à qui on peut reconnaître une forme de handicap social par rapport à l'accès à l'emploi. Et je parle de déviance populaire parce que c'est quand même une activité qui est très située dans la carte sociale.

Je vous propose un verbatim d'un jeune homme enquêté : « *Moi, je fais ça depuis mes douze ans. Quand j'étais plus jeune, je faisais ça pour me payer des habits, puis j'ai arrêté. Enfin... À 18 ans, je passe le permis et j'arrête. C'est comme une drogue. Il y en a qui arrêtent, il y en a qui réussissent. Mais il y en a qui reviennent très vite.* » Donc on voit là qu'il explique un peu comment il y a une sorte d'engrenage dans cette pratique illicite et comment la question de l'argent à une place prépondérante.

Alors on peut s'intéresser aux motivations. Première motivation qui encouragerait des jeunes à s'engager dans une carrière de dealer, c'est la question de l'inégalité socio-économique. Ce jeune enquêté nous disait très souvent un peu comme un leitmotiv : « *Il faut de l'argent en France sinon t'es rien, t'as rien. C'est pas l'Algérie ici !* ». Alors ce sont des motivations qui peuvent être la source d'engagement et il y a certainement, au-delà, le fait de refuser une situation d'exclusion qui bloque l'ascension sociale.

Il y a pour certains de ces jeunes, si on se réfère à des travaux de la sociologie américaine, un rejet des inégalités sociales et de leur statut d'assignés. Le statut d'assigné, c'est la position à laquelle une personne est affectée. Et plus que le déclassement socio-économique, qui concerne beaucoup de ces jeunes, il y a, je pense, le sentiment d'injustice, de relégation qui pourrait être le moteur de ce recours à cet illégalisme. Alors c'est une opportunité qui est certes illicite, mais qui viendrait corriger les conséquences d'une position sociale qui laisse entrevoir, peut-être, un avenir qui serait sans opportunité s'ils n'avaient pas recours à ce type d'activité. Et donc chez des jeunes, comme le verbatim en témoigne, il y a une sorte d'obsession à se constituer un capital issu du deal pour prévoir l'avenir, pour échapper à une destinée qu'ils voient quand même s'ils n'ont pas recours au deal sous l'angle de la domination hiérarchique de l'exploitation salariale, de l'insécurité financière. Il y aurait presque une peur d'une absence de protection que l'insertion socio-professionnelle légale et classique leur semble recouvrir.

Cette question-là, on peut l'envisager en élargissant la focale, peut-être aussi aux difficultés d'installation de la jeunesse en général et à la précarisation croissante des jeunes générations, qui concerne de fait d'autant plus les jeunes des quartiers populaires.

Deuxième motivation : des faibles ressources d'accès à l'emploi. En France, on le sait, le diplôme

occupe un rôle qui est fondamental, que ce soit dans les représentations individuelles ou dans les pratiques de recrutement des employeurs. Les jeunes rencontrés dans le cadre de mon enquête ne sont peu, voire pas diplômés. Certains avaient quitté le système scolaire avant la troisième, et le bac était vraiment un diplôme qui était une exception. Beaucoup étaient en décrochage scolaire et au moment de l'enquête, aucun n'était en emploi. Sur ce dernier point, j'ai pu plus récemment constater que l'activité de deal pouvait être menée de front avec une activité légale. En l'occurrence, il s'agissait du ménage : un jeune qui faisait des ménages la journée et qui la nuit était revendeur mais qui me disait que du coup il avait recours à cette activité de vente de stupéfiants comme un extra qui lui permettait de payer sa consommation, de payer des vêtements, des loisirs. Et il y avait une fierté de ce jeune à me présenter ses fiches de paie numérisées sur son portable, qui confirmaient son insertion dans l'univers du travail légal. Alors c'est un exemple récent dont je vous parle et dans ce dernier cas, je pense que cette double activité, légale et illégale, peut-être qu'elle amorçait quelque chose de l'ordre d'un processus de distance. Peut-être que pour ce jeune, on peut l'espérer, cet engagement dans le travail légal reconnu allait l'éloigner de ces pratiques. Mais globalement, par rapport au profil des jeunes que j'ai évoqué, de fait ils représentent la part de postulants à l'emploi qui est la moins attractive pour les employeurs. Beaucoup sont suivis par des dispositifs de retour à l'emploi ou d'accès à l'emploi, comme la mission locale, mais quand on en parle avec eux, c'est vrai que cet accompagnement de politique de l'emploi ne semble pas faire forcément sens. Et lorsque l'on parle avec eux de leurs aspirations, alors lorsqu'ils arrivent à la mettre en mots, ils ont du mal à faire un lien direct entre leur projet et le dispositif dans lequel ils sont inscrits.

Le troisième point de motivation, c'est l'accès à la société de consommation, ce que certains ont dénommé *'Homo consumericus*. Donc le deal permet évidemment d'acquérir des produits de consommation. Il s'inscrit dans une offre rémunératrice proposée à une certaine jeunesse et consommer, pour les jeunes, c'est un moyen d'exister socialement. C'est aussi le moyen de dépasser une position sociale d'assigné, comme je l'ai dit. Si on s'intéresse à la *'Homo consumericus*, concept qui a été développée par Gilles Lipovetsky, notre société propose une turbo-consommation, c'est-à-dire le fait de pouvoir consommer toujours plus, quand on veut. Et si certains d'entre nous font acte de résistance par rapport à ce modèle marchand, on ne peut pas minimiser que la surexposition des richesses dans notre structure sociale contemporaine est extrêmement présente. Il y a une forme de matraquage pour avoir toujours envie d'acheter autre chose, les « nouveautés ». Et la jeunesse de rue qui a recours au deal, elle va utiliser un temps cette source financière pour activer cette turbo-consommation, peut-être pour activer un ascenseur social trop lent, voire en panne. Il faut reconnaître que ces liquidités acquises dans un temps court que permet le deal, ça va être un énorme avantage pour avoir une rétribution rapide, contrairement au travail légal qui lui propose une rétribution, mais sur un temps plus long. Alors c'est sûrement un recours illusoire mais il faut quand même voir qu'il y a, dans l'imaginaire médiatique, une sorte de réussite éclair proposée à notre jeunesse par certains canaux d'information. Les jeunes peuvent se bercer d'illusions et penser qu'avec ce recours au deal, ce chemin de traverse illicite, il est possible et que ça leur propose une place dans la société. Ça leur dessine un avenir qui est peut-être plus concret pour eux, de se dire qu'avec le deal ils vont avoir de l'argent et qu'ensuite, peut-être, ils vont pouvoir avoir de vrais projets. Là on peut parler de d'une sorte de passeport social que permettrait le deal, en s'appuyant sur les travaux de Valérian Bénazet.

Il faut aussi savoir que l'image du délinquant des cités, c'est une image qui fascine. Il y a une sorte d'auto référence qui se nourrit un peu en permanence, avec les séries et les films déjà cités, comme Gomorra, qui s'inspirent du *street crime*. Mais c'est vrai que les jeunes sont très sensibles à ce type de séries et qu'ils trouvent là-dedans des modèles qui viennent peut-être un peu alimenter leur quotidien et qui viennent s'inscrire dans ce qu'ils font au quotidien.

Accéder au deal, c'est aussi intégrer un groupe fort. Le deal, c'est intégrer un groupe de jeunes hommes qui sont organisés, qui sont très souvent rompus à l'affrontement avec les forces de l'ordre. C'est une façon d'intégrer les appareils de la virilité dans des quartiers où cette question a quand même

une importance capitale, où l'affrontement avec les forces de l'ordre se construit dans un face-à-face qui parfois renforce de part et d'autre une sorte de posture d'ultra virilité. Il y a dans le deal ce que j'appelle une « déviance refuge », une déviance qui permet d'appartenir à un groupe, d'accéder à des produits manufacturés, de s'inscrire dans une activité qui, même si elle relève de l'économie informelle, est quand même en adéquation avec le système capitaliste qui, qu'on le regrette ou non, est quand même une des boussoles de notre société.

Là, on peut quand même noter - je crois que ce matin, l'intervenant aussi l'a dit - que la revente de stupéfiants est intégrée au calcul du PIB et elle génère quand même 2,7 milliards d'euros par an, soit 0,1 point de produit intérieur brut, selon l'Insee. Donc là encore, on revient à cette porosité entre légal et illégal.

Donc cet accès au deal pour les jeunes permet de revaloriser son identité, d'être quelqu'un sur son territoire, d'avoir recours à des solidarités, d'avoir une forme de reconnaissance. Et ce sont quand même des notions que l'on retrouve aussi dans le travail légal, auquel ils n'ont pas accès.

Alors s'il y a des motivations et des avantages, il y a quand même des limites au recours à cette activité.

Ce qui m'est apparu dans l'enquête, c'était un sentiment d'impureté vis-à-vis de l'immoralité du produit. Quasiment tous les jeunes sur les points de deal concernés vendent cannabis et cocaïne. Et c'est vrai que sur la cocaïne, il y a une forme de justification un peu alambiquée. Je posais une question régulièrement qui était : « *Mais si c'était légalisé, tu pourrais faire ça dans un cadre légal ? Comment tu verrais les choses ?* ». Et plusieurs fois, à ma grande surprise, les jeunes me répondaient : « *Ah non, non, surtout pas, parce que si je fais ça de façon légale ça veut dire qu'il faut que j'assume la question de vendre de la cocaïne. Et la cocaïne, c'est pour les fous, ça rend fou. Puis c'est interdit par la religion. Donc moi le fait de le faire dans un cadre illégal, ben ça n'existe pas vraiment, donc je ne suis pas obligé de l'assumer.* » Donc il y a une forme de dénégation par rapport à ce qu'ils font. Ils vendent pour autant de la cocaïne, mais le fait de le faire dans ce cadre illégal, flou, il y a l'idée de se dégager d'être vraiment un revendeur d'un poison. Et puis il y a aussi un sentiment d'impureté vis à vis de l'argent. C'est un argent qui est sale, « *haram* » si on prend les préceptes religieux, et pour certains ils ont du mal à mobiliser cet argent pour penser leur avenir avec dignité. Certains pensent que cet argent, il serait peut-être bon qu'à flamber. Alors là il y a une métaphore qui vaut ce qu'elle vaut, mais je vous la livre quand même : « *Peut-être qu'il faudrait le brûler pour qu'il soit purifié.* »

Ce que l'on remarque aussi sur certains de ces jeunes, c'est une phase dépressive. Il y a un jeune, quand je lui parlais de son entrée dans le deal, il me disait : « *Ben c'est mauvais, mauvais : plus t'es dedans, plus les gens te regardent différemment.* » Et c'est vrai que le produit qui est vendu, là je parle du cannabis, il est souvent consommé comme une béquille psychique qui permet d'éviter à penser au lendemain. Mais pour autant, en fait, ce trafic de drogue va rendre très captifs les revendeurs comme les usagers. Les jeunes qui s'enferment dans ce cercle - revente, achat, consommation - qui est très chronophage car certains jeunes vont être sur cette activité-là 7 jours/7, 30 jours/30, et ils vont vraiment éprouver des difficultés à se projeter, à trouver une place pour construire autre chose.

On a une sorte de « *métro, boulot, dodo* » que l'on pourrait revisiter en « *deal, dépense, bédou* » qui devient un peu un cercle vicieux, qui enferme le revendeur dans un espace physique et social. Alors s'il s'agit d'une échappatoire temporaire au début, ce mode d'existence, hélas, va devenir récurrent.

On a bien sûr un éloignement des opportunités d'inclusion sociale. Le temps qui passe, c'est l'impression de n'avoir rien construit. Les jeunes, certes, peuvent jouir d'un pouvoir d'achat, mais ils n'en retirent pas une réelle satisfaction à moyen terme. Et puis il y a parfois, pour certains qui ont commencé à avoir plusieurs années dans cette activité-là, l'impression d'avoir construit un château de sable pendant des années grâce à l'argent de la drogue, mais dont il ne reste rien. Et lorsqu'ils arrivent

dans la vie adulte, ils ne savent plus que faire en termes de capitalisation de cet argent, qui n'est pas forcément capitalisé d'ailleurs.

Enfin, il y a la question des risques. C'est une activité extrêmement dangereuse. Le management est brutal, il y a des coups entre des bandes rivales, éventuellement à l'intérieur même de l'écosystème du deal ou du point de deal. Bien sûr, on évoque les règlements de compte qui ont une résonance toute particulière par rapport à ce qui se passe en France et plus récemment sur Empalot. On peut parler des rapports agonistiques des acteurs du deal. Et enfin il y a le coût de l'arrestation policière. Hélas, parfois aussi, il y a ce que l'on doit bien noter comme des violences policières. L'ensemble de ces points extrêmement dangereux sont ce que certains chercheurs ont appelé les « coûts cachés » pour les petites mains du trafic. Certes, elles gagnent de l'argent, mais tout peut s'arrêter du jour au lendemain et dans cette activité-là, il n'y a pas de filet social, il n'y a pas de chômage, il n'y a pas de vacances. Et donc si de l'argent en espèces est quand même gagné assez rapidement, en fait si l'on recoupe ces coûts cachés, le gain est quand même à relativiser.

Abordons maintenant la question du travail légal à l'épreuve du trafic. Le recours à cette activité de l'économie informelle est certainement envisagé comme un substitut au travail, un pis-aller au travail. Mais pour autant, dans le discours des jeunes, il n'y a pas un rejet du travail, bien au contraire. Et, même si pour certains c'est quand même difficile de se projeter, ils envisagent leur avenir sous le triptyque assez classique et normé : être en couple, avoir un logement et avoir un travail légal. Dans l'enquête, aucun n'imaginait s'engager dans une carrière de délinquant et ceux dont la trajectoire s'inscrit dans l'illégalisme expriment une forme de désillusion du temps perdu qui ne sera jamais rattrapé. Je n'ai pas rencontré, moi, de jeunes nihilistes qui rejetteraient les valeurs bourgeoises dominantes et celles de la société de consommation, bien au contraire. On est assez loin d'un d'autres modes de résistance urbaine, là je pense aux « zonards » des années 1980, qui existent toujours et qui se composaient des punks et des skinheads auxquels Beauchez s'est beaucoup intéressé, qui eux rejetaient vraiment toutes les valeurs bourgeoises.

Pour autant, entre ces deux jeunessees un peu en souffrance, j'ai trouvé une convergence qui est l'hyperconsommation de toxiques : le cannabis pour les jeunes de la cité et pour les jeunes zonards, pour les dénommés ainsi, le cannabis, l'alcool et l'héroïne. Alors, si la poly-consommation s'avère extrêmement dangereuse et mortifère pour les jeunes de la rue, les jeunes zonards, on peut quand même remarquer que l'excès de cannabis semble engluer profondément les jeunes des grands ensembles et parfois les assignent et cette pratique du deal. Notez aussi que ces jeunes aussi consomment d'autres produits. Alors, si la cocaïne semble vraiment proscrite, extrêmement tabou, il y a quand même la consommation du protoxyde d'azote qui est utilisé de façon parfois récréative. Certains jeunes nous ont dit : « *On prend ça pour faire un break par rapport au stress de cette activité du deal* ». Et puis il y a l'alcool, qui est encore tabou, mais que l'on sait consommé en excès parfois, le week-end ou la nuit.

Je propose un témoignage d'un jeune sur sa trajectoire. Je lui parlais de son père. Il me dit : « *Mon père, il est mort quand j'étais jeune, je n'ai jamais vécu avec lui. Je fais ça depuis 2015. J'ai arrêté le collège avant le brevet. Les profs, c'est des bâtards. Tous dans ce collège, ils t'enterrent. Ils m'ont envoyé en Dima, à Blagnac, pour boulangerie. Je me suis retrouvé en boucherie. Ils sont sérieux ? Je suis retourné au collège. Ils m'ont dit. Pourquoi t'es là ? C'était un piège qu'on s'est débarrassé de moi. Faire une formation, retourner à l'école pour écouter des cours qui te saoulent ?* ». Alors voilà, il témoigne de sa difficulté à trouver une place à l'école. Il faut savoir que ce jeune, il s'est fait arrêter pendant mon enquête, presque devant moi. Et si l'école n'a peut-être pas apporté de salut, il était quand même inscrit à une mission locale.

Et ça a été un vrai salut parce que la mission locale lui a trouvé un stage en urgence, et le juge a été clément et lui a permis de faire ce stage. Et il ne s'est pas retrouvé incarcéré. Donc c'est quand même

bien d'essayer de convaincre les jeunes d'avoir toujours un filet de secours, même quand ils ont ce type d'activité.

Il y a quand même une centralité de la notion de travail dans le discours des jeunes. Si le trafic n'est qu'un substitut, il faut quand même voir qu'ils éprouvent de grandes difficultés à mettre un pied dans le monde de l'emploi, du travail légal. Et quand ça va être le cas, très souvent c'est par le biais de l'intérim. L'intérim, c'est la portion la plus éloignée du monde de l'emploi par rapport à ce que l'on pourrait définir comme le CDI, ou le statut du fonctionnaire qui serait le super CDI.

Eux ont accès quand même par la petite porte de l'emploi : soit l'intérim ou alors tout ce qui est plateforme d'économie type Uber, pour les plateformes de livraison, qui sont des statuts non pas de salariés, mais des statuts de travailleurs extrêmement précarisés.

Et lorsqu'ils envisagent l'emploi, il y a quand même aussi un point d'achoppement qui est qu'ils envisagent assez difficilement le travail sous l'angle de la subordination. Les expériences professionnelles qu'ils ont eu dans le cadre de stage ou dans l'apprentissage sont souvent évoquées comme des expériences assez négatives.

Là aussi, on peut élargir à la question de la jeunesse qui rencontre de vraies difficultés d'intégration dans le monde du travail. Mais pour ces jeunes, ce n'est peut-être pas seulement sous l'angle des carences psycho-sociales ou cognitives qui les empêcheraient d'évoluer au sein du monde professionnel. C'est peut-être aussi pour certains, le manque de reconnaissance que certains employeurs ont vis-à-vis de ces jeunes, qui somme toute, ne demande parfois qu'à être respectés. Et c'est vrai que souvent, ils nous parlent du patron qui gueule assez facilement sur le jeune ouvrier et on sent que c'est quelque chose qui est assez, peut-être pas traumatique, mais en tout cas qu'ils ne veulent pas revivre. D'où l'idée d'être auto entrepreneur, mais là aussi parfois des désillusions, parce que ce n'est pas aussi simple que ça. J'ai évoqué les apprentis et je me réfère à une étude qui était menée à l'université Jean Jaurès par la chercheuse Valérie Capdevielle sur le statut des jeunes apprenants et sur la question de la rupture de stage. Elle a essayé de comprendre pourquoi il y avait des stages au cours desquels il y avait des ruptures. Ce qui apparaissait, c'est que ces jeunes n'étaient pas reconnus comme de véritables interlocuteurs par leur maître d'apprentissage et que les jeunes, eux, revendiquaient un droit à la parole. Alors il y a un jeune qui dit, par exemple, que la seule réponse, c'était en gros : « *ferme ta gueule, t'es apprenti* ». Donc c'est vrai que ça limite assez largement l'échange. Donc là où les apprentis, les maîtres d'apprentissage, avaient du mal à envisager l'ouvrier comme une personne à part entière, et puis aussi comme un jeune et pas seulement un ouvrier, il y a un phénomène de rupture de stage qui était quasiment récurrent. Alors que là où les maîtres d'apprentissage pouvaient nommer le jeune et en parler positivement, alors il n'y avait pas de rupture. Donc si le monde du travail sous le lien de subordination est compliqué à envisager, il y a quand même la question du travail, qui est une notion centrale dans leur discours.

Ils accordent une valeur sociale au travail légal. Pour beaucoup d'entre eux, il faut avoir un métier, mais un métier qui ait du sens, un métier qui les valorise visiblement et qui permet d'être traité avec dignité, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas dans le monde professionnel et qui l'est sûrement moins pour les postulants à l'emploi les moins qualifiés.

Pour conclure mon propos, je dirais que l'enjeu, ce serait d'amorcer cette immersion dans l'emploi avec des expériences positives. Et on voit bien que c'est extrêmement singulier parce que si je me réfère à l'exemple du jeune homme qui faisait des ménages la journée, ce n'est pas forcément l'activité qui me viendrait à l'esprit comme étant une activité la plus valorisante. On peut même parler de la notion de « sale boulot », les *dirty jobs* qu'a développé Hughes, mais pour lui, c'était un métier qui lui plaisait. Alors il y avait l'idée aussi qu'il était assez seul dans ce métier, qu'il n'avait pas un patron sur le dos. Et puis ça lui permettait d'avoir une voie de réalisation personnelle, qui avait du sens.

On a aussi un témoignage d'un jeune qui lui nous explique qu'il arrêtera quand il aura une femme, et qu'elle voudra qu'il soit à la maison.

Intervention de la salle

Alors ça m'intéresserait de savoir si vous avez pu observer dans les motivations par exemple une perspective en termes de genre, ou pas du tout. C'est-à-dire est-ce que les motivations peuvent être, selon vous, marquées par des indicateurs de genre ? Par exemple des choses comme les valeurs autour de la virilité...ou pas d'ailleurs. Est-ce que parmi vos enquêtés, vous avez pu avoir filles et garçons, ou pas du tout. Je pose la question parce qu'il m'a semblé entendre beaucoup de choses qui faisaient un rappel aux normes de virilité.

20

Samuel PHILIPPON

Non, le corpus qui a été mobilisé pour l'enquête, ce sont 15 jeunes, je le réprécise, âgés de 15 à 27 ans, avec la plupart sur le spectre 15-20 ans, et uniquement des garçons. Oui, on peut évoquer le « capital guerrier » de la rue, ultra masculinisé, pour les jeunes dans l'enquête. À certains j'ai posé la question de savoir s'il y avait des filles qui gravitent autour de l'activité dans laquelle ils sont plongés et un jeune m'a dit : « *Non, non, les filles, ça n'existe pas ici* ». Une fois, il y a des Gitans qui sont venus avec une fille de leur communauté, mais on ne l'a jamais revue ensuite. Alors après, dans l'écosystème, de ce que j'ai pu avoir d'un témoin, qui était sorti de l'activité, qui avait une autre vie, celui de 27 ans justement, lui me disait qu'il y a des filles, par exemple, qui préparent les pochons de drogue. Ce sont parfois des filles qui font ça, dans les appartements. Il y a pu avoir aussi la proposition de préparer les repas pour les dealers. Donc dans l'écosystème du deal, on peut avoir la gente féminine qui est mobilisée, mais pas dans la rue ou très très peu.

Intervention de la salle

Oui pour le coup, c'est intéressant de connaître les valeurs justement autour de ça, parce que c'est comme ça aussi qu'ensuite, dans les politiques publiques, on arrive à cerner ce que l'on peut mettre en œuvre justement. Merci beaucoup.

Samuel PHILIPPON

En tout cas la question du couple revient assez souvent, non pas comme une obligation, mais comme quelque chose sur lequel on veut aboutir. Mais ça, je crois que ça correspond à la jeunesse en général. Je crois que la valeur du couple est encore quelque chose de très posé par beaucoup de jeunes, quelle que soit leur origine.

Intervention de la salle

Vous avez tout à l'heure dit les choses ainsi : qu'il était moins problématique pour eux de dealer que de voler. Alors c'est quoi ? C'est culturel ? C'est éducatif ? Ou alors c'est que, selon eux, je prends moins de risques en dealant qu'en volant ?

Samuel PHILIPPON

Alors je ne crois pas que ce soit la question du risque, bien qu'il soit vrai que l'on peut se la poser. L'idée toute simple que beaucoup de jeunes m'ont dit c'est : « *Quand je vais au tabac, ce n'est pas le buraliste ou le marchand de tabac qui m'appelle et qui me dit 'Viens, j'ai des cigarettes'. Je vais acheter des cigarettes.* » Et donc eux, ils proposent des produits stupéfiants. Alors certes, il y a un système de

communication très pointu qui peut être mis à l'œuvre, mais leur propos, c'était : « *Ben non, moi je propose ça, les gens viennent, ou ne viennent pas, je ne les force pas.* » Donc ce n'est pas quelque chose de forcé, c'est juste une proposition de commerce. Alors certains se positionnaient parce que par rapport à la cocaïne, il y avait quand même l'idée que c'était un produit qui rendait fou, qui pouvait abîmer les gens. Et donc il y avait une sorte de morale pour certains jeunes qui disaient, notamment pour le free base, ceux qui utilisent la cocaïne pour la baser, qui sont en effet des gens quand même beaucoup plus abîmés et beaucoup plus addicts : « *Mais moi quand j'ai trop vu un junky, quand il revient, quand je l'ai vu huit fois, je lui dis ne revient pas quoi, c'est pas possible !* ».

Intervention de la salle

Donc là il y avait une sorte de conscience professionnelle ?

Samuel PHILIPPON

Voilà, on peut dire ça comme ça. Mais il y a quand même l'argument fort qui est de dire mais nous on n'oblige personne, et ils n'ont pas complètement tort sur cette question-là. Cela pose la question de l'offre et de la demande.

Éric CHAMPIN

Oui, complètement, ils sont conscients du danger qu'ils encourent. Alors il y a la réponse pénale, certes, mais il y a aussi encore plus important. Ils sont conscients de ça ?

Samuel PHILIPPON

Sur les risques, par exemple de règlement de compte c'est bien ça ? Non ce n'est pas trop évoqué et certains peuvent avancer sur l'idée que ce sont « les risques du métier ». Alors c'est peut-être un discours de façade, mais c'est vrai que ça, parfois on peut l'évoquer avec eux et on ne sent pas que c'est quelque chose qui les traverse, même si certains ont pu évoquer quand même une forme de stress qu'ils vivent au quotidien. Mais là, il faut aller plus loin dans les discussions avec eux pour qu'ils révèlent ce type de fragilité. Mais de prime abord, c'est un peu dire : « *Nous, c'est comme ça, on sait que ça peut exister et on fait ça en connaissance de cause.* »

Éric CHAMPIN

Alors dernière question pour ma part. Vous avez enquêté auprès de 15 jeunes. Est-ce que parmi ces 15 jeunes, tous étaient en situation d'échec scolaire ?

Samuel PHILIPPON

Alors, ce n'était pas brillant, si je puis m'exprimer ainsi. Certains étaient quand même lycéens et arrivaient à mener de front, tant bien que mal, le lycée, mais quand même beaucoup étaient en décrochage scolaire. Je n'ai plus exactement en tête tous les profils, mais il y en avait quand même beaucoup en décrochage scolaire et aucun ne travaillait. Donc quand on parle de décrochage scolaire, certains étaient encore officiellement inscrits soit en seconde, soit en troisième, mais visiblement ils étaient quand même beaucoup plus présents sur les bancs du point de deal que sur les chaises de l'école.

Éric CHAMPIN

Et sans possibilité par la suite de reprendre une scolarité ?

Samuel PHILIPPON

Alors celui qui était lycéen, j'ai été agréablement surpris parce qu'il a quand même passé des épreuves. Alors je ne sais pas s'il a été jusqu'au bac, mais je sais qu'il était retourné à l'école en fin d'année pour accrocher les wagons et je l'avais revu en ville, fortuitement, et il me disait qu'il continuait, je crois, sur la terminale. Alors peut-être qu'il avait un potentiel intellectuel qui lui permettait de mener de front les deux activités, ce qui ne doit pas être évident parce que c'est quand même une activité - le deal - qui est assez fatigante. Pour peu qu'ils aient accès aux produits en plus, de façon récurrente : c'est quand même tout ce qu'il ne faut pas faire pour être bien à l'école ! Mais lui, visiblement, avait réussi à réintégrer le lycée. Après je ne pourrais pas vous dire car il y en a certains en fait que je n'ai pas revu. Je sais qu'il y en a un, celui qui s'était fait arrêter, j'ai rendez-vous avec lundi parce qu'il est vraiment dans une démarche d'insertion socio-professionnelle. D'ailleurs il veut accéder à l'ubérisation, il veut faire chauffeur Uber, je crois. Et il y en a un autre, hélas, je sais qu'il a été incarcéré.

Éric CHAMPIN

Dans les témoignages que vous avez recueillis et que vous nous avez présenté, il y a souvent ce problème de hiérarchie qui revient. Comment vous l'analysez ça ? Un rappel de l'école ? Parce que la hiérarchie, elle existe également dans les trafics, non ?

Samuel PHILIPPON

Oui, mais elle est intégrée comme étant quelque chose de l'ordre du métier, que l'on n'a pas à contester. Oui je pense qu'il y a quand même, de fait, un rapport assez compliqué avec l'école, une faille narcissique dans le sens où certains ont peut-être cru à l'école à une période de leur vie et n'ont pas réussi à y rester et que c'est extrêmement douloureux. Certains évoquaient en effet le lycée professionnel avec l'incapacité de respecter ce que disait le professeur. Alors il faisait distingo, bizarrement, entre l'atelier où là il y avait la notion de métier.

Éric CHAMPIN

Et je crois que vous avez même utilisé le terme « *on se débarrasse de moi* ». C'est bien ça qui est ressorti ?

Samuel PHILIPPON

Oui, c'est le cas de l'un des jeunes. Lui, a vraiment eu le sentiment d'avoir été jeté. Mais ce jeune était vraiment une personne qui avait recours au deal pour des questions de subsistance, parce que je crois que sa famille était très précaire. Il vivait tout seul avec sa maman et il faisait le distingo en disant : « *Il y en a qui font ça pour flamber, qui font ça parce que ça fait bien et qu'on peut faire le caïd. Et il y en a d'autres qui le font comme moi, parce que vraiment, il faut que je le fasse et j'ai pas d'alternative.* »

Intervention de la salle

Je n'ai pas de question, mais c'est pour rebondir par rapport à justement cette question de la perception de la violence. Pour avoir beaucoup travaillé sur les territoires prioritaires de la ville, il y a quelque chose de l'ordre de la survie qui se joue aussi dans ces moments-là. C'est-à-dire que quand vous vivez votre première fusillade, ah oui, ça secoue, etc. mais vous n'avez d'autre choix que de l'assimiler pour pouvoir survivre à la deuxième, à la troisième et à la quatrième. Et dans leur perception, dans leur rapport à cette violence, il y a ce côté « c'est le risque du métier » et une certaine assimilation du côté fatalité, destin. « *Si c'est ce destin qui est écrit pour moi, ce sera celui-là* ». Mais je

voudrais vraiment insister sur le fait que ce n'est pas forcément pour faire le guerrier, Al Pacino, ou quoi que ce soit, mais que c'est de l'ordre de la survie en fait. Parce que sinon, vous ne sortez plus de chez vous. C'est ça que j'ai vu moi dans le rapport violent de ces gamins-là.

Samuel PHILIPPON

Oui, et je reprenais les propos du jeune, alors après on peut considérer que ce n'est pas la réalité, mais il disait : « *Voilà, il y a deux types de dealers, mais il y a ceux qui font ça comme moi, parce qu'ils ont peu d'opportunités, et d'autres qui le font plus, parce que ça, ça les fait un peu frissonner.* » Après, ça se discute...

23

Intervention de la salle

Oui, j'ai deux petites questions. La première : vous vous êtes intéressé aux dealers, est-ce que vous êtes intéressé uniquement à la base de l'écosystème ou est-ce que vous êtes arrivé à remonter dans les étages du dealer, le lieutenant voire la tête de pont pour voir s'ils ont le même discours sur le fonctionnement du trafic ? Et la deuxième question : est-ce que dans la terminologie employée, est-ce que vous retrouvez la nouvelle sémantique du monde du travail : le travail occasionnel, l'intérim, le burnout, les risques psycho-sociaux... Est-ce que ceux sont des termes qui commencent à sortir chez les dealers que vous avez rencontrés ? Alors j'imagine que ce ne serait pas sous cette terminologie- là, mais quelque chose qui pourrait faire des liens. Ou dans le registre de l'exploitation : le sous paiement, le SMIC, etc...

Samuel PHILIPPON

Alors non, je m'y suis assez peu intéressé parce que mon terrain me met en relation assez facilement avec les petites mains du trafic et j'interviens depuis les sciences de l'éducation, de la formation et donc c'est vrai que je m'intéresse plus à la jeunesse. Alors dans la pyramide du deal, j'imagine qu'il y a encore des jeunes, mais il est vrai que j'ai un accès facilité aux petites mains du trafic et pas aux autres acteurs de l'écosystème. Pour ce qui est du parallèle avec les risques psycho-sociaux, alors ce n'est pas bien sûr dénommé de la sorte, mais quand j'évoque le stress, ce n'est pas sans rapport. Le burnout, pour certains, je pense que l'on pourrait ici l'assimiler à des jeunes qui sont dans la désillusion après plusieurs années dans le deal, avec des allers retours en milieu carcéral et que là, il y a une sorte de d'usure de la pratique de cette de cette activité illicite. Donc on peut faire un parallèle avec des gens qui sont depuis trop longtemps au travail, qui n'arrivent plus trouver de sens à leur travail. Mais les termes employés ne sont pas, de fait, ceux employés dans le travail légal.

Intervention de la salle

Vous avez évoqué un peu les relations avec la religion. Est-ce que vous pourriez le développer un peu plus, comment ils se débrouillent avec les valeurs de leur religion ? Est-ce qu'ils mettent à distance ?

Samuel PHILIPPON

Je crois que le principe de la dénégation, c'est-à-dire ce que je vous expliquais, c'est dire : « *moi je ne fais pas ça dans un cadre légal donc je n'ai pas à l'assumer officiellement auprès de ma famille. Je fais ça dans l'illégal, donc ça n'existe pas vraiment.* » Alors bon, ça tient plus ou moins la route, mais c'est quand même revenu plusieurs fois cette notion-là. Ce phénomène, on l'observe dans d'autres métiers, par exemple dans le sport, pour le dopage. Dans le cyclisme, il y a le principe de dénégation, vous savez « *à l'insu de mon plein gré* ». Il y a des coureurs cyclistes qui se dopent à haut niveau mais qui considèrent que c'est de la préparation physique et qui ont intégré ça comme étant la préparation

physique et qui oublient que c'est des produits dopants. Et là on à ce principe de dénégation aussi chez les jeunes qui vendent de la drogue, ils le savent, mais à force de le faire ça devient quelque chose du quotidien et ils s'accommodent de cela en oubliant que c'est aussi un produit qui n'est pas du tout raccord avec certaines de leurs croyances.

Intervention de la salle

Bonjour, vous avez très brièvement parlé du processus de désistance. On voit à travers votre intervention que le mariage, ou du moins le fait de se mettre en couple, ou encore une insertion professionnelle pourraient permettre d'être des leviers pour accompagner ces jeunes dans cette sortie de cette délinquance. Est-ce que vous avez pu observer d'autres leviers ?

24

Samuel PHILIPPON

Alors je n'ai pas pu en observer précisément, non. Ce que je crois, c'est que lorsque ces jeunes gens rencontrent des travailleurs sociaux, ou des gens qui vont les accompagner, s'ils arrivent à nouer des liens assez authentiques et des relations de confiance avec ces personnes-là, et s'ils peuvent s'appuyer sur elles pendant un certain temps dans leur vie, alors je pense que ça peut être des moments clés de leur vie. Et on le voit. Il y a une étude qui montre que les administrations qui suivent ces jeunes, au niveau de la justice notamment, c'est quand même souvent dans la rencontre avec un conseiller que les choses peuvent se débloquer, et pas tellement à travers tout le dispositif qui est mis autour. Donc c'est peut-être un élément clé à avoir : si ces personnes rencontrent des gens qui sont prêts à ne pas les juger - et ça ne veut pas dire excuser ce qu'ils font ou leur donner un blanc-seing, mais simplement ne pas les juger, ne pas être des « entrepreneurs de morale » par rapport à leur activité - et à les accompagner avec authenticité, cela semble être un niveau de ressources assez important qui peut aider des jeunes à s'extirper de cette réalité-là. Mais c'est un chemin assez long, la désistance. On n'en sort pas comme ça, du jour au lendemain. Eux ont souvent l'illusion de dire « à 18 ans, ans je passe le permis, j'arrête ». Force est de constater qu'ils passent parfois le permis, mais qu'ils n'arrêtent pas aussi facilement.

Intervention de la salle

Juste pour rebondir par rapport à la journée, aux différentes interventions. Moi, ce qui me semble hyper important, c'est que par la présentation de Samuel Philippon c'est un autre regard qui est porté et un regard en fait, qui s'intéresse aux sujets. Et où du temps est consacré aux jeunes pour, comme il a dit au départ, entendre ce qu'ils disent et observer ce qu'ils font. Et ça, je pense que c'est fondamental. Et en tant que travailleurs sociaux, quels que soient nos angles d'intervention, c'est peut-être des choses qui sont à privilégier plutôt que de tenter d'être toujours dans la résolution, ou dans le traitement, ou dans l'offre, dans la proposition. Alors après, c'est vrai que c'est plus facile en fonction d'où on parle. Mais il me semble, pour avoir aussi pu discuter avec un certain nombre de jeunes que c'est une condition sine qua non. Et je partage ce que vient de dire Samuel sur le fait qu'à un moment donné, même s'il faut rester humble, cette relation de confiance peut être un levier à un moment donné dans un parcours. Mais ce qui me semble fondamental, c'est vraiment de s'intéresser à pourquoi, comment et qu'est-ce qui fait qu'ils en arrivent là ? Ne pas les voir simplement comme des auteurs de délits.

Eric CHAMPIN

Merci à tous. Samuel Philippon, merci pour votre intervention et la qualité de votre travail.

Ressources utiles



www.ofdt.fr



www.lespetitsdebrouillardsoccitanie.org



[Médicales Addictions \(2pao.fr\)](http://2pao.fr)

[Accueil - 2PAO](#) et [MSMA – MicroStructures](#)



[Accueil \(clemence-isaure.org\)](http://clemence-isaure.org)